



Visa Vls vpf pour conjoint français

Par **Khadijraja**, le **22/10/2023** à **11:00**

Bonjour,

J'ai un récépissé de renouvellement de titre de séjour VPF (visa valant titre de séjour) pour conjoint français, qui est actuellement valide. Cependant, mon passeport marocain expire le 10/12/2023. Mon visa VLS VPF pour conjoint français a expiré le 10/12/2022 et est actuellement dans une page de ce passeport expiré. Ma question est la suivante : est-ce que je peux voyager et retourner en France fin décembre 2023 avec ce récépissé de renouvellement valide et le nouveau passeport, sachant que le visa VLS VPF ne figurera pas dans le nouveau passeport, bien qu'il soit indiqué sur le site de la préfecture qu'il est possible de voyager avec ce récépissé à condition d'avoir également le titre de séjour expiré (soit le visa VLS VPF dans mon cas) ? Si oui, est-il possible de voyager uniquement avec le récépissé de renouvellement, le nouveau passeport ne comportant pas le visa VLS VPF qui est sur le passeport périmé, ainsi que la photocopie de ce visa ? Que dois-je faire dans ce cas ? Je vous remercie grandement pour votre réponse.